

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès à l'information n° 200784946 - Courriel réponse
Date : 21 février 2022 16:11:00
Pièces jointes : [Avis de recours.pdf](#)
[1. R.I. du 2005-07-08.pdf](#)
[2. A.I. du 2005-09-07.pdf](#)
[3. R.I. du 2005-10-27.pdf](#)
[4. Lettre du 2005-11-29.pdf](#)
[5. R.I. du 2006-08-15.pdf](#)
[6. Lettre du 2006-08-31.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 31 janvier dernier, concernant un site sis au 1385, boulevard Lionel-Boulet, à Varennes (lot 6 224 268).

Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints au présent courriel.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

-

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0317000

Date de rédaction : Le 23 août 2005

Intervention SAGIR : 300241553

SAGIR complété (x)

Document : 400251358

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : Le 8 juillet 2005

HEURE : Arrivée : 11 :00

Départ : 11 :10

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphane De Garie

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

À l'arrière du 1385, Lionel Boulet
Lot (p) 283 du cadastre de la paroisse de
Varenes, Varenes
G.P.S. 45° 38' 15,0" – 73° 23' 44,7"

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Éditions AdA Inc.
1385, Lionel Boulet
Varenes (Québec) J3X 1P7

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

François Doucet / Administrateur

(450) 929-0296

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	(x)
Nombre :	1			1

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Inspection dans le but de constater des travaux réalisés en bande riveraine de la branche 3 de la rivière aux Pins.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me suis rendu à l'endroit désigné en rubrique et j'ai constaté qu'il y avait eu remblayage de la bande riveraine de la branche 3 de la rivière aux Pins à l'arrière du bâtiment sur une distance d'environ 70 mètres.

Le remblai est constitué de gravier et porte sur toute la bande riveraine qui est de 10 mètres depuis la ligne naturelle des hautes eaux. Le montage des photos AB illustre la situation.

J'ai rencontré l'administrateur de l'entreprise, M. François Doucet, qui m'a dit que la construction du bâtiment ainsi que l'aménagement du terrain datent de l'automne 2004 et se sont terminés au printemps 2005.

M. Doucet mentionne que l'espace remblayé doit servir de lieu d'entreposage. La municipalité de Varenes a émis le permis de construction pour le bâtiment mais n'a pas autorisé de

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0317000
300241553

Date de rédaction : Le 23 août 2005

travaux en bande riveraine.

3. CONCLUSION

Un travail consistant à un remblai de la bande riveraine, a été réalisé par l'entreprise Éditions AdA Inc., à une fin commerciale, sans avoir obtenu au préalable le certificat d'autorisation requis, le tout constituant une infraction aux dispositions contenues à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

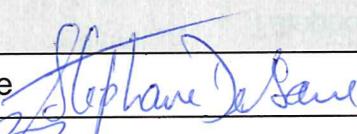
Émettre un avis d'infraction auprès de l'entreprise Éditions AdA Inc. pour avoir effectué un travail de remblayage de la bande riveraine de la branche 3 de la rivière aux Pins sans avoir obtenu au préalable le certificat d'autorisation requis.

Exiger de l'entreprise le retrait du remblai de la bande riveraine et la restauration du couvert végétal de la surface mise à nue par un ensemencement approprié.

Demander confirmation des suites données dès réception de l'avis d'infraction.

La restauration, incluant l'ensemencement, devrait être complétée à l'automne 2005.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphane De Garie  Date : Le 23 août 2005

Vérifié par :

Date : 05-09-02

Commentaires du vérificateur :



2005-08-20
H:1:33:43

LE REGISTRAIRE DES ENTREPRISES
SYSTEME CIDREQ

R-PU-U03-1

ÉTAT DES INFORMATIONS SUR UNE PERSONNE MORALE
INFORMATIONS GÉNÉRALES
=====

MATRICULE: 1145772274

NOM: ÉDITIONS ADA INC.

Y 2048547 INT.
X 2076871 LIRU

IMMATRICULATION : 1996-05-03
FORMATION : 1996-02-06 CONSTITUTION
LOCALITÉ : CANADA

DERN DÉCL ANNL : 2005-02-07 2004 DEMANDE DISS/LIQ EN COURS: NON
MAJ ÉTAT INFO : 2005-02-07 TRANCHE EMPLOYÉS: ENTRE 6 ET 10
CESSATION PRÉVUE: CONTINUAT: TRANSFORM:
STATUT IMMATR : IM IMMATRICULÉ 1996-05-03
RÉSULTANTE :
FORME JURDQ : CIE COMPAGNIE

ADRESSE DOMICILE: 1385, LIONEL BOULET CODE POSTAL: J3X 1P7
VARENNES (QUÉBEC)

RÉG. CONSTITUTIF: 104 LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (RÉGIME FÉDÉRAL)
RÉG. COURANT : 104 LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS (RÉGIME FÉDÉRAL)

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
=====

2831 ÉDITION
2831 DISTRIBUTION

ADRESSE POSTALE
=====

DESTINATAIRE :

ADRESSE :

CODE POSTAL:

PERSONNES LIÉES
=====

PERSONNES MANQUANTES: NON
NOM ET ADRESSE

CODE POSTAL

DÉTAIL PERSONNE
=====

DOUCET, FRANÇOIS

ADMINISTRATEUR
PRÉSIDENT
ACTIONNAIRE MAJORITA

80, DES BORDAGES
VARENNES QC

J3X 2A7

COULOMBE, NANCY

ADMINISTRATEUR

SECRETÉNAIRE TRÉSORIER
DEUXIÈME ACTIONNAIRE

80, DES BORDAGES
VARENNES (QUÉBEC)

J3X 2A7

NOMS DE L'ASSUJETTI
=====

DATE MAJ INDEX DES NOMS: 1998-11-17

NOM DE L'ASSUJETTI =====	DATE DÉBUT =====	DATE FIN =====	STATUT =====
ÉDITIONS ADA INC.	1998-11-17		EN VIGUEUR
LES ÉDITIONS L'ART DE S'APPRIVOISER INC.	1996-02-06	1998-11-17	ANTÉRIEUR

DOCUMENTS MICROFILMÉS
=====

TYPE DOCUMENTS =====	DATE =====	CAST =====	IMAGE =====
104 DÉCLARATION ANNUELLE 2004	2005-02-07	6232	8 024
103 DÉCLARATION ANNUELLE 2003	2004-01-22	5827	3 015
102 DÉCLARATION ANNUELLE 2002	2003-01-11	5368	4 048
101 DÉCLARATION ANNUELLE 2001	2002-01-28	5032	24 020
100 DÉCLARATION ANNUELLE 2000	2001-02-07	4706	34 011
199 DÉCLARATION ANNUELLE 1999	2000-02-15	4360	27 041
198 DÉCLARATION ANNUELLE 1998	1998-11-17	3716	34 022
197 DÉCLARATION ANNUELLE 1997	1998-02-04	3435	53 039
196 DÉCLARATION ANNUELLE 1996	1997-02-08	3094	17 033
94 DÉCLARATION D'IMMATRICULATION	1996-05-03	2918	13 040

CERTIFIÉ

Longueuil, le 7 septembre 2005

AVIS D'INFRACTION

Éditions ADA inc.
1385, Lionel Boulet
Varenes (Québec) J3X 1P7

N/Réf. : 7430-16-01-0317000
400251360

Objet : Travaux en bande riveraine de la branche 3 de la rivière aux Pins, à l'arrière du
1385 Lionel Boulet, lot (p) 283 du cadastre de la paroisse de Varenes, Varenes

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 8 juillet 2005 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

Avoir procédé à des travaux, consistant en du remblayage, dans la bande riveraine de la branche 3 de la rivière aux Pins sans avoir obtenu au préalable le certificat d'autorisation requis. Cette bande riveraine est constituée d'une bande de terre de 10 mètres en bordure du cours d'eau à partir de la ligne des hautes eaux.

- *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
Article 22

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement la réalisation de tous travaux dans la bande riveraine de cours d'eau sans détenir le certificat d'autorisation requis. Veuillez de plus procéder, d'ici au 23 septembre 2005, à la restauration des lieux en retirant tout remblai qui y a été déposé et en procédant à son réensemencement. Ce réensemencement devra s'effectuer à l'aide de végétaux de type herbacés, arbres ou arbustes et cette bande riveraine devra être maintenue à l'état naturel. Veuillez nous confirmer, dès réception du présent avis, les suites qui seront données à ces demandes.

...2

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moine, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088



Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au (450) 928-7607, poste 291.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/sdg



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0317000

Date de rédaction : Le 8 novembre 2005

Intervention SAGIR : 300244325

SAGIR complété (x)

Document : 400274500

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : Le 27 octobre 2005

HEURE : Arrivée : 14 :30

Départ : 14 :50

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphane De Garie

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

À l'arrière du 1385, Lionel Boulet
Lot (p) 283 du cadastre de la paroisse de
Varenes, Varenes

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Éditions AdA Inc.
1385, Lionel Boulet
Varenes (Québec) J3X 1P7

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :				

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Inspection pour suivi d'avis d'infraction émis le 7 septembre 2005, document 400251360.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'inspection décrite dans ce rapport s'est effectuée à la suite de l'information communiquée par Éditions AdA Inc., le 14 octobre 2005, mentionnant la réalisation des travaux correctifs réclamés à l'avis d'infraction mentionné ci-dessus.

L'inspection nuance la déclaration de l'entreprise dans la mesure où les exigences contenues à l'avis d'infraction n'ont pas été entièrement rencontrées.

En effet, il est constaté que le remblai effectué dans la bande riveraine de la branche 3 de la rivière aux Pins est toujours présent et que l'ensemencement requis n'a pas été réalisé sur toute la surface composant la bande riveraine (photo 1). De plus, il y a occupation de la bande riveraine pour y entreposer une autocaravane et une tente – caravane (photo 2).

Un ensemencement a été effectué sur environ 6,5 mètres depuis le sommet du talus, le sol composant la surface ensemencée est constituée de gravier (photos 3 et 4).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0317000
300244325

Date de rédaction : Le 8 novembre 2005



photo 1 Restauration de la bande riveraine de la branche 3 de la rivière aux Pins tel que réalisée par Éditions AdA Inc.



photo 2 Occupation de la bande riveraine.



photo 3 Portion enssemencée et sans enssemencement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0317000
300244325

Date de rédaction : Le 8 novembre 2005



photo 4 Passage d'une surface ensemencée à la surface sans ensemencement.
La mesure illustrée sur cette photo montre la tarière qui est visible à la photo 3.

3. CONCLUSION

Éditions AdA Inc. donne suite par écrit, le 16 septembre 2005, à l'avis d'infraction émis à son endroit le 7 septembre 2005. Le 14 octobre 2005, Éditions AdA Inc. téléphone à la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et la Montérégie pour nous informer de la réalisation des travaux correctifs exigés à l'avis d'infraction.

L'inspection effectuée le 27 octobre 2005 ne permet pas le constat d'une restauration conforme aux exigences exprimées à l'avis d'infraction.

Le remblai effectué en bande riveraine est toujours présent, la surface ensemencée ne couvre pas toute la bande riveraine et il y a occupation de la bande riveraine par des véhicules.

4. RECOMMANDATION(S)

Informar les Éditions AdA Inc. que le travail effectué ne répond pas aux exigences exprimées dans l'avis d'infraction émis le 7 septembre 2005.

Fournir les informations pertinentes pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation en vertu des dispositions contenues à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Réitérer nos requêtes de restauration.

5. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphane De Garie

Date : Le 8 novembre 2005

Vérifié par :

Date : 05-11-18

Commentaires du vérificateur :

Longueuil, le 29 novembre 2005

Monsieur François Doucet
Éditions ADA inc.
1385, Lionel Boulet
Varenes (Québec) J3X 1P7

N/Réf. : 7430-16-01-0317000
400276232

Objet : Travaux en bande riveraine de la branche 3 de la rivière aux Pins à l'arrière du
1385 Lionel Boulet, lot (p) 283 du cadastre de la paroisse de Varenes, Varenes

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 27 octobre 2005 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie visant à vérifier la mise en place des correctifs exigés à notre avis d'infraction du 7 septembre 2005, nous constatons que les travaux correctifs apportés ne sont pas conformes à nos exigences.

En effet, en dépit de votre engagement contenu à votre lettre du 16 septembre 2005 à l'effet de procéder à la restauration demandée et des directives données à votre représentante lors de la conversation téléphonique que j'ai tenue avec cette dernière ce même 16 septembre, la restauration demandée n'est toujours pas réalisée à ce jour. De plus, M. Stéphane De Garie réitérait ces exigences dans un courriel qui vous a été communiqué le 8 novembre 2005, courriel dans lequel on vous rappelait que tout empiètement en bande riveraine était assujéti à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Vérification faite auprès des responsables du traitement de ces demandes de certificat d'autorisation à la Direction régionale de l'Analyse et de l'Expertise de l'Estrie et de la Montérégie, il s'avère qu'une telle demande visant l'empiètement dans la bande riveraine n'est pas recevable puisqu'il existe d'autres alternatives vous permettant de réaliser les activités pour lesquelles nous constatons l'empiètement de la bande riveraine de ce cours d'eau.

...2

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moine, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088

En conséquence, nous vous confirmons les exigences qui vous ont été communiquées lors des communications que vous avez tenues le 8 novembre dernier avec notre représentant, M. Stéphane De Garie, à l'effet d'entreprendre sans délai les démarches visant à restaurer la bande riveraine de la branche 3 de la rivière aux Pins. Veuillez nous confirmer, dès réception de la présente lettre, les suites qui seront données à ces demandes.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au (450) 928-7607, poste 291.

Veillez accepter, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

JML/SDG/sdg

Étudié par : _____ n
mandé _____

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0317000

Date de rédaction : Le 18 août 2006

Intervention SAGIR : 300307280

SAGIR complété (x)

Document : 400339013

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : Le 15 août 2006

HEURE : Arrivée : 11 :25

Départ : 11 :35

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphane De Garie

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : **X2076871**

ADRESSE POSTALE (si différente) :

À l'arrière du 1 385, boulevard Lionel-Boulet
Lot (p) 283 du cadastre de la paroisse de
Varennes, ville de Varennes, MRC
Lajemmerais

Éditions AdA Inc.
1 385, boulevard Lionel-Boulet
Varennes (Québec) J3X 1P7

PLAINANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	2			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Inspection pour suivi d'avis d'infraction, document 400251360.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique et j'ai parcouru le terrain à pied.

J'ai pu constater que l'entreprise Éditions AdA Inc. a répondu aux exigences exprimées dans l'avis d'infraction émis à la suite de travaux effectués à cet endroit.

Le retrait du remblai et l'ensemencement de la bande riveraine, de la branche no 3 de la rivière aux Pins, répond à l'avis d'infraction émis le 7 septembre 2005, document 400251360.

Les photos ci-dessous illustrent la situation.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0317000
300339013

Date de rédaction : Le 18 août 2006



photo 1DSCN2691, 92 : Vue de la bande riveraine de la branche no 3 de la rivière aux Pins depuis l'aval des travaux.



photo 2 DSCN2693, 94 : Vue de la bande riveraine de la branche no 3 de la rivière aux Pins depuis l'amont des travaux.

3. CONCLUSION

Éditions AdA Inc. s'est conformée aux exigences exprimées à l'avis d'infraction émis à son endroit le 7 septembre 2006.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

RAPPORT D'INSPECTION

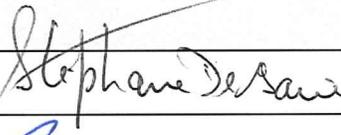
N/Réf. : 7430-16-01-0317000
300339013

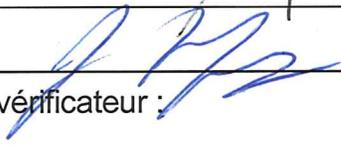
Date de rédaction : Le 18 août 2006

5. RECOMMANDATION(S)

Accepter la restauration exécutée par Éditions AdA Inc.
Fermer le dossier.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphane De Garie  Date : Le 18 août 2006

Vérifié par :  Date : 06-08-21

Commentaires du vérificateur :

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo numérique *Nikon Coolpix 4300*.

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où j'ai transféré les photos vers mon ordinateur et je les ai protégées par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos DSCN2691, 92 qui ont été assemblées en panoramique pour la photo no 1 de même que les photos DSCN2693, 94 assemblées en panoramique pour la photo no 2 à l'aide du logiciel Arc Soft Panorama maker 3.0.

Le 31 août 2006

Éditions AdA inc.
1 385, boulevard Lionel-Boulet
Varenes (Québec) J3X 1P7

N/Réf. : 7430-16-01-0321700
400339014

Objet : Restauration de la bande riveraine de la branche n° 3 de la rivière aux Pins, à l'arrière du 1385, boulevard Lionel-Boulet, ville de Varenes, MRC Lajemmerais

Mesdames,
Messieurs,

La présente lettre fait suite à l'inspection effectuée le 15 août 2006 par un fonctionnaire dûment autorisé du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie sur votre propriété identifiée en rubrique. Cette inspection visait à vérifier les travaux de restauration effectués conformément aux exigences contenues à l'avis d'infraction qui vous a été signifié.

Nous vous informons que cette restauration a été réalisée à notre satisfaction : tout remblai déposé en rive ayant été retiré et l'ensemencement des surfaces ayant été complété. En conséquence, nous vous informons que nous procédons à la fermeture de ce dossier.

Si de plus amples informations vous sont nécessaires, veuillez communiquer avec M. Stéphane De Garie au (450) 928-7607, poste 291, ou par courriel à l'adresse stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca.

Vous remerciant de votre collaboration veuillez accepter, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

JML/SDG/sdg


Pour = Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088